



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroport d'Orly et aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 86400

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les fonctionnaires de police en poste dans les plateformes aéroportuaires parisiennes de Roissy et d'Orly. Il souhaiterait en connaître le nombre et leurs missions.

Texte de la réponse

2 070 fonctionnaires de la police aux frontières de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly assurent en permanence toutes les missions incombant à la police nationale. Ils sont chargés du contrôle aux frontières et de la maîtrise des flux migratoires de manière fixe et permanente sur la frontière aérienne extérieure de l'espace Schengen, ainsi que de la sûreté aéroportuaire en liaison avec les effectifs de la gendarmerie des transports aériens et des douanes. Au-delà, la police aux frontières exerce l'ensemble des missions de police générale : missions de protection des personnes et des biens (aussi bien des passagers que des personnes travaillant ou fréquentant les plates-formes aéroportuaires), de maintien ou de rétablissement de l'ordre public, enquêtes de police judiciaire, lutte contre l'insécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86400

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8687

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12275